

# **NOUVEL HAY** MAGAZINE

*SANS FRONTIÈRES*

---

**Commémoration du 106ème  
anniversaire du génocide des  
arméniens 2021 en comité  
restreint partout en France**

# 24 AVRIL

## STOP AU PANTURQUISME !



**NON, AU PROCESSUS  
GÉNOCIDAIRE TURCO-AZÉRI  
CONTRE L'ARMÉNIE ET L'ARTSAKH !**

COMMÉMORATION DU **106<sup>e</sup>** ANNIVERSAIRE DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

**SAMEDI 24 AVRIL 2021**

**PARIS** : 15H, RASSEMBLEMENT DEVANT LA STATUE DE KOMITAS, PLACE DU CANADA, SUIV D'UNE MARCHE POUR LA JUSTICE.

**LYON** : 16H, RASSEMBLEMENT DEVANT LE CONSULAT DE TURQUIE, SUIV D'UNE MARCHE JUSQU'À LA PLACE ANTONIN PONCET.

**MARSEILLE** : 14H30, RASSEMBLEMENT PLACE CASTELLANE, SUIV D'UNE MARCHE EN DIRECTION DU CONSULAT DE TURQUIE.



[WWW.CCAF.INFO](http://WWW.CCAF.INFO)

Cette année, la Covid-19 a occasionné beaucoup de changement pour la programmation des commémorations mais les villes soutiennent la cause arménienne en organisant sur leur territoire la commémoration. N'oublion pas le

décret n° 2019-291 du 10 avril 2019 relatif à la commémoration annuelle du génocide arménien de 1915 ci-dessus.

- **Asnières-sur-Seine** : 11h00 devant le Khatchkar situé allée Louis Jovet, face à la Mairie, 92600 Asnières-sur-Seine
- **Châtillon** : 10h30 square Jean Moulin 14, avenue de Pari - 6, rue Jean Macé 92320 Châtillon
- **Courbevoie** : 10h00 devant le monument aux morts au cimetière des Fauvelles, rue du Révérend Père Cloarec 92400 Courbevoie
- **La Seyne-sur-Mer** : 15h00 à la stèle de MISSAK MANOUCHIAN aux anciens chantiers navals
- **Lyon** : 16h00 devant le consulat de Turquie suivi d'une marche jusqu'à la place Antonin Poncet
- **Marseille** : 10h00 : Marche depuis l'Église Apostolique Arménienne de Beaumont vers le Monument du Génocide des Arméniens. 14h30 place Castellane suivi d'une marche en direction du consulat de Turquie
- **Paris** : 15h00 devant la statue Komitas place du Canada 75008 Paris
- **Toulon** : Cérémonies en présence de 4 membres de l'ABRIS'S CLUB et des représentants officiels : le maire, le préfet du Var, les sénateurs et députés à 11h00 au Monument aux Morts - 12h00 au Khatchkar des Jardins du Champ de Mars
- **Valence** : 10h00 messe en l'Église Apostolique Arménienne Saint-Sahag, 12 rue de la Cécile 26000 Valence puis 14h00 place du Champ de Mars pour une marche en direction du mémorial du génocide arménien et enfin 17h30 monument aux morts au Parc Jovet par le Préfet de la Drôme

## **PREMIER MINISTRE**

[Décret no 2019-291 du 10 avril 2019](#) relatif à la commémoration annuelle du génocide arménien de 1915

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu l'article 37 de la Constitution;

Vu la loi no 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915,

Décète:

**Art. 1er.** - La date de la commémoration annuelle du génocide arménien de 1915 est fixée au 24 avril.

**Art. 2.** - Chaque année, à cette date, une cérémonie est organisée à Paris. Une cérémonie analogue peut être organisée dans chaque département à l'initiative du préfet.

**Art. 3.** - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 10 avril 2019.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République:

*Le Premier ministre,*

EDOUARD PHILIPPE

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Décret n° 2019-291 du 10 avril 2019 relatif à la commémoration annuelle du génocide arménien de 1915

NOR : PRMX1820266D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre,  
Vu l'article 37 de la Constitution ;  
Vu la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915,

Décède :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La date de la commémoration annuelle du génocide arménien de 1915 est fixée au 24 avril.

**Art. 2.** – Chaque année, à cette date, une cérémonie est organisée à Paris.

Une cérémonie analogue peut être organisée dans chaque département à l'initiative du préfet.

**Art. 3.** – Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 avril 2019.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

EDOUARD PHILIPPE

**Liens connexes :**



# GOVERNEMENT

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*